

ANIMATION MAGASIN SANS OBLIGATION D'ACHAT
RÈGLEMENT DE L'ANIMATION « GOÛTER LECTURE »
DU 15 AVRIL 2026

ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société CARREFOUR HYPERMARCHÉS, SAS au capital de 346.758.000 euros dont le siège social est sis ZAE Saint Guenault – 1 rue Jean Mermoz – 91002 EVRY et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'EVRY sous le numéro 451 321 335 (ci-après désignée « Société organisatrice »), organise une animation sans obligation d'achat, intitulée « **Goûter Lecture** » (ci-après l'« Animation ») qui se déroulera le **mercredi 15/04/2026 dans les Hypermarchés Carrefour et Supermarchés Carrefour Market participants (ci-après désignés les « Magasins Participants).** Voir liste des Magasins Participants en annexe du règlement.

ARTICLE 2 : LES PARTICIPANTS

Cette Animation est ouverte uniquement **aux personnes physiques âgées de 4 à 8 ans** au moment de la participation à l'Animation, disposant de l'autorisation d'un représentant légal résidant en France métropolitaine (Corse comprise), le représentant légal devant être présent physiquement lors de l'Animation. (Ci-après le « **Participant** »).

La participation à l'Animation est limitée à 2 participations par foyer (soit 2 enfants d'une même famille) pendant toute la durée de l'Animation.

L'Animation est limitée à **10 places par créneaux soit 20 places** par Magasin Participant (2 créneaux de 10 participants). Les 10 premiers Participants seront sélectionnés automatiquement (ci-après les « **Participants Sélectionnés** »).

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS

Toute inscription avec des coordonnées inexactes ou incomplètes ou toute tentative de fraude entraînera la nullité de la participation à l'Animation et ne pourra donner lieu à l'obtention de la dotation et le lot resterait alors propriété de la Société organisatrice.

De manière générale, tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturation du principe même de l'Animation, toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un Participant entraînera la nullité de toutes ses participations sur l'ensemble de l'Animation.

ARTICLE 4 : DÉROULÉ DE L'ANIMATION

Pour s'inscrire, les Participants doivent se rendre sur le site **Ma Communauté**, entre le **mardi 03/03/2026 à 05h00 et le lundi 08/04/2026 à 23h59**, et se connecter avec leur compte carrefour, ou en créant un, en suivant les indications à l'écran.

Pour le bon déroulé de l'Animation, toute inscription nécessitera les informations suivantes:

- *Civilité*
- *Nom et prénom de l'adulte*
- *Prénom de l'enfant ou des enfants participant(s)*
- *Adresse e-mail (à laquelle le Participant pourra être contacté pour les besoins de la gestion de l'Animation)*

ANIMATION MAGASIN SANS OBLIGATION D'ACHAT
RÈGLEMENT DE L'ANIMATION « GOÛTER LECTURE »
DU 15 AVRIL 2026

- Numéro de téléphone portable (auquel le Participant pourra être contacté pour les besoins de la gestion de l'animation)

2 créneaux de 10 places seront proposés par chaque Magasin Participant pour la date du 15/04/2025. Les 10 premiers Participants seront sélectionnés automatiquement:

- 15h00 - 15h30 : 10 places*
- 16h00 - 16h30 : 10 places*

Déroulé de chaque session:

- Accueil des Participants Sélectionnés et de leurs représentants légaux par un membre de l'équipe du magasin (environ 5 minutes)*
- Explication du déroulé de l'atelier (environ 2 minutes)*
- Animation: Lecture d'un livre par un membre de l'équipe du magasin (environ 15 minutes)*
- Distribution d'un sac pour chaque Participant Sélectionné contenant 1 livre de la collection des livres à 1€ et des Produits Carrefour pour le goûter (environ 5 minutes)*

ARTICLE 5 : LES DOTATIONS

Pour chaque Participant Sélectionné, la dotation offerte est la suivante : 1 livre de la collection à 1€, et des produits de goûter de marque Carrefour d'une valeur maximale de 20€.

Les dotations ne peuvent donner lieu de la part de la Société organisatrice à aucune remise de leur dotation contre-valeur en argent (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Il est précisé que la Société organisatrice ne propose pas, aux Participants Sélectionnés, de garantie commerciale sur les lots mis en jeu et remportés par ces derniers.

Enfin, pour l'ensemble des lots, la Société organisatrice se réserve le droit de les remplacer, en tout ou partie, par d'autres de valeur équivalente, en cas de difficulté indépendante de sa volonté pour délivrer les lots annoncés.

ARTICLE 6 : REMISE DES LOTS

Les lots seront donnés physiquement aux représentants légaux des Participants Sélectionnés à l'issue de l'animation, directement en magasin.

ARTICLE 7 : DONNÉES PERSONNELLES

La politique générale de protection des données personnelles disponible à l'adresse s'applique.

ARTICLE 8 : LIMITE DE RESPONSABILITÉ

ANIMATION MAGASIN SANS OBLIGATION D'ACHAT
RÈGLEMENT DE L'ANIMATION « GOÛTER LECTURE »
DU 15 AVRIL 2026

La responsabilité de la Société organisatrice ne saurait être recherchée dans les cas suivants :

- Si, pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, l'Animation devait être modifiée, écourtée ou annulée.
- Si, pour une raison dont l'origine serait extérieure à leur action, ne pouvait se dérouler dans les conditions prévues et dont la survenance entraînerait une perturbation dans l'organisation et la gestion de l'Animation et qui l'amènerait à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler celle-ci.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et/ou de reporter toute date annoncée.

Une fois le lot délivré au Participant Sélectionné, la remise du lot sera considérée comme ayant été effectuée et le Participant Sélectionné se verra conférer l'entière responsabilité du lot. Autrement dit, la Société organisatrice, ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les Participants Sélectionnés en auront pris possession.

Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications au présent Règlement peuvent éventuellement être publiées pendant l'animation. Ils seront considérés comme des avenants au présent Règlement.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique de l'animation est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre l'Animation.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion de l'Animation de son auteur, la Société organisatrice se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

ARTICLE 9 : REGLEMENT

9.1 Consultation

Le présent Règlement peut être consulté en ligne et imprimé à tout moment à l'adresse : sur le site www.carrefour.fr ou adressé gratuitement à toute personne qui en ferait la demande sous pli suffisamment affranchi (joindre ses coordonnées) en écrivant dans un délai ne pouvant excéder quinze (15) jours calendaires à compter de la fin de l'opération (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse :

**Carrefour – Animation « Goûter Lecture »,
Direction Marketing Marque & Média,**

ANIMATION MAGASIN SANS OBLIGATION D'ACHAT
RÈGLEMENT DE L'ANIMATION « GOÛTER LECTURE »
DU 15 AVRIL 2026

93 avenue de Paris - 91300 Massy

9.2 Acceptation du règlement

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent Règlement.

9.3 Réclamation

Pour être prise en compte, les éventuelles contestations relatives à l'animation devront être formulées aux adresses suivantes :

Carrefour – Animation « Goûter Lecture »,
Direction Marketing Marque & Media
93 avenue de Paris - 91300 Massy

Toute réclamation portant sur les dotations devra être accompagnée du courriel de confirmation stipulant :

- la dotation remportée par le Participant ;
- ses coordonnées (civilité, nom, prénom, adresse postale, téléphone) ;
- l'objet de sa réclamation.

ARTICLE 10 : LOI APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPETENCE

La loi applicable du présent règlement est la loi française.

Tout différend né à l'occasion de cette animation pourra faire l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut d'accord, le tribunal compétent sera celui du domicile du défendeur, sauf dispositions légales contraires.

ANIMATION MAGASIN SANS OBLIGATION D'ACHAT

« GOÛTER LECTURE »

DU 15 AVRIL 2026

Annexe - LISTE DES MAGASINS PARTICIPANTS

Hypermarchés Carrefour :

AJACCIO
ANGLET
AUCH
AURILLAC HYPER
BEAUVAIS CENTRE
BEAUVAIS SUD
CHÂTEAU THIERRY
DOUAI
EPERNAY
EPINAL
ETAMPES
FOURMIES
LA CHAPELLE ST LUC
LOMME
MARGENCEL
MONTELMAR
MONTEREAU
NANTES -BEAUJOIRE
NARBONNE
NIMES OUEST
ORANGE
PERPIGNAN Roussillon
REIMS -CERNAY
SALAISE/SANNE
SENS MAILLOT
ST BRIEUC -LANGUEUX
ST DENIS
TARNOS
AIRE S/LA LYS
AIX EN PROVENCE
ALBI
ALES
AMILLY
AMPHION
ANGERS -GRAND MAINE
ANGOULINS

ANIMATION MAGASIN SANS OBLIGATION D'ACHAT

« GOÛTER LECTURE »

DU 15 AVRIL 2026

ANNECY
ANTIBES
ARCUEIL
ARGENTEUIL
ATHIS MONS
AUCHY LES MINES
AUXERRE -MONETEAU
AVIGNON CAP SUD
AVRANCHES -ST MARTIN
BARENTIN
BAYEUX
BAYONNE
BEAUCAIRE
BEAUNE
BEGLES
BELFORT -ANDELNANS
BESANCON -CHALEZEULE
BESANCON -VALENTIN
BLOIS
BOURG EN BRESSE
BREST
BRIVE LA GAILLARDE
BRUAY LA BUISSIERE
CAEN
CAEN -ROTS
CAMBRAI -PROVILLE
CARRE SENART
CHALON S/SAONE -SUD
CHALONS EN CHAMPAGNE
CHAMBERY -BASSENS
CHAMBERY CHAMNORD
CHAMBOURCY
CHAMPS S/MARNE
CHARLEVILLE MEZIERES
CHARTRES
CHATEAUNEUF LES MART
CHATEAUX ROUX
CHELLES
CLAYE SOUILLY
CLERMONT FERRAND
COLLEGIEN

ANIMATION MAGASIN SANS OBLIGATION D'ACHAT

« GOÛTER LECTURE »

DU 15 AVRIL 2026

COLMAR -HOUSSEN
COURRIERES
CRECHES S/SAONE
CREIL -ST MAXIMIN
CRETEIL
DIGNE LES BAINS
DIJON -PERRIGNY
DOLE
DORLSHEIM -MOLSHEIM
DRAGUIGNAN
DRANCY
DREUX
DUNKERQUE -COUDEKER
ECULLY
ERMONT
ESSEY LES NANCY
EVREUX -SAINT TAURIN
FEURS
FLINS S/SEINE
FORBACH -EUROPE
FRANCHEVILLE
GARGES
GIVORS
GOUSSAINVILLE
GRENOBLE -MEYLAN
GROSBLIEDERSTROFF
GRUCHET LE VALASSE
HAGUENAU
L'HAY LES ROSES
L'ISLE ADAM
LA CIOTAT
LA RICAMARIE
LA VILLE DU BOIS
LABEGE
LALOUBERE
LANESTER
LAON
LATTES
LENS 2
LES ULIS
LESCAR

ANIMATION MAGASIN SANS OBLIGATION D'ACHAT

« GOÛTER LECTURE »

DU 15 AVRIL 2026

LESPARRE MEDOC
LIBOURNE
LIEVIN
LIMAY
LIMOGES
LIMOGES -BOISSEUIL
LIVRY GARGAN
LONGEVILLE ST AVOLD
LONS-LE-SAUNIER
LUNEVILLE
LYON -CONFLUENCE
LYON -LA PART DIEU
MABLY
MASSY
MERIGNAC
METZ -TECHNOPOLE
MONACO
MONDELANGE
MONDEVILLE
MONT ST AIGNAN
MONTBELIARD
MONTESSEON
MOULINS LES METZ
MULHOUSE -DORNACH
NANCY -HOUEMONT
NANTES -ST HERBLAIN
NEVERS -MARZY
NICE -LINGOSTIERE
NIMES -SUD
OLLIOULES
ORMESSON
PARIS -AUTEUIL
PAVILLONS SOUS BOIS
PERPIGNAN -CLAIRA
PONTAULT COMBAULT
PUGET S/ARGENS
QUETIGNY
QUIMPER
RAMBOUILLET
REIMS - CORMONTREUIL
REIMS - NEUVILLETTE

ANIMATION MAGASIN SANS OBLIGATION D'ACHAT

« GOÛTER LECTURE »

DU 15 AVRIL 2026

REIMS -TINQUEUX
REMIREMONT
RENNES -CESSON
RENNES -PACE
RETHEL
RIOM
ROSNY S/S BOIS
SAINT DIE
SAINT DIZIER
SAINT QUENTIN
SALLANCHES
SANNOIS
SARAN
SARREBOURG
SARREGUEMINES
SEGNY
SETE -BALARUC
SEVRAN
SOISSONS
SOYAUX
ST ANDRE LES VERGERS
ST BRICE S/S FORET
ST CLEMENT DE RIVIER
ST EGREVE
ST JEAN DE LUZ
ST JOUAN DES GUERETS
ST MALO
ST PIERRE DES CORPS
ST QUENTIN EN YVELIN
ST-MARTIN-DES-CHAMPS
STE GENEVIEVE DES BO
STE MARIE AUX CHENES
STRASBOURG - MUNDO
THIERS
TOUL
TOULON -GRAND VAR
TOULOUSE -PURPAN
UZES
VAL D'YERRES -BOUSSY
VALENCIENNES
VALS PRES LE PUY

ANIMATION MAGASIN SANS OBLIGATION D'ACHAT

« GOÛTER LECTURE »

DU 15 AVRIL 2026

VANNES
VENETTE
VENISSIEUX
VERDUN -METZ
VERNON
VESOUL
VICHY
VILLABE
VILLEFRANCHE S/SAONE
VILLEJUIF
VILLENEUV.ASCQ-FLERS
VILLENEUVE LA GARENN
VILLERS SEMEUSE
VILLEURBANNE
VILLIERS EN BIERE
WASQUEHAL
WATTIGNIES
WITTENHEIM

ANIMATION MAGASIN SANS OBLIGATION D'ACHAT

« GOÛTER LECTURE »

DU 15 AVRIL 2026

Supermarchés Carrefour Market :

LILLERS -DEKEISER
DRANCY
ABBEVILLE -CORDELIER
LES SABLES -GARLIERE
TOULOUSE -L'HERS
VILLERS BOCAGE -80
MEXIMIEUX
LE COTEAU
VOISINS LE BRETONNEU
PERTUIS
NANTEUIL LES M -FOUL
AUCHEL -ALLOUAGNE
CROISSY S/SEINE
BRESSUIRE -EUROPE
CAZOULS LES BEZIERES
LA ROCHE S/F -AMANCY
TOULOUSE -ST MICH 11
VANVES
GIEN
CHARTRETTES
GANNAT
CHATILLON -G.PERI
EPINAY S/ORGE
FONTENAY AUX ROSES
LIMOURS
MASSY -GD OUEST
MORANGIS
VELIZY -DE GAULLE
VERNOUILLET
VERSAILLES
MAROLLES EN HUREPOIX
OUISTREHAM